



SYNDICAT C.G.T. T.A.M. - D.P.E.



LE "COUP DE POIGNARD" DE LA DRH/DPE !

Le 06 juillet 2018 à 12 heures.

A L'ATTENTION DES CONDUCTEURS ET DES ADJOINTS TECHNIQUES DES TAM ET DE LA DPE !

Le 29 juin 2018, votre Syndicat **CGT** TAMDPE a été invité par la DRH/DPE à une réunion à l'Hôtel de ville pour le 06 juillet 2018 à 11 heures avec les autres Organisations Syndicales, portant sur un protocole d'accord aux points suivants :

1. La fin de la vacance de postes de TSO par l'organisation de concours et par la voie des nominations ;
2. L'organisation des concours d'agent de Maîtrise dans les 3 spécialités DPE ;
3. La requalification et la création de débouchés en catégorie A pour la filière maîtrise ;
4. Les avancées réglementaires et statutaires ;
5. La seconde carrière pour les agents déclarés inaptés ;
6. La mise en oeuvre d'une meilleure gestion des retours sur férié ;
7. La régulation des repos compensateurs ;
8. L'abandon de l'exigence du permis de conduire transport en commun pour accéder au corps des conducteurs ;
9. L'introduction d'une dose de promotion au choix dans les avancements d'égoutiers, d'éboueurs, de conducteurs et de TSO.

Les Organisations Syndicales UNSA, FO, CFDT et la **CGT** FTDNEEA ont fait part de leur non participation à cette réunion et au rejet de ces mesures par une déclaration commune.

Votre Syndicat **CGT** TAM DPE partage entièrement leur position mais a décidé de se rendre à cette réunion afin de la boycotter en séance et de porter à leur connaissance de vive voix notre déclaration ci dessous :

**"Mesdames, Messieurs les représentants de la DPE et de la DRH !
Mesdames, Messieurs, camarades représentant des personnels !**

Bonjour,

En premier lieu, nous tenons à préciser que nous ne reconnaissons pas l'objet de cette réunion intitulé "protocole d'accord DRH DPE" et faisant suite selon vos dires, à un cycle de concertation avec toutes les Organisations Syndicales.

Nous n'avons pas le souvenir d'avoir débattu sur les points qui y sont inscrits, ni d'avoir assisté à des réunions de concertation avec les autres Organisations Syndicales.

Un cycle de concertation en réunions plénières a bien eu lieu en début d'année 2018 par la DRH / DPE mais celui ci portait sur des thématiques différentes et ne conduisant en aucun cas à un protocole d'accord.

La seule discussion qui nous a été permis d'avoir sur ce sujet s'est conclu sur un constat de désaccord, aujourd'hui grandissant puisque sur la base des 6 points concernant les corps que nous représentons sur les 9 inscrits à l'ordre du jour, 2 points sont complètement obscurs et les 4 autres sont des reculs sans précédent de nos acquis et la fin programmée de notre statut !

Constat établi à partir de nos seuls comptes rendu, puisque malgré notre insistance de vouloir obtenir des compléments d'information, aucun document détaillé ne nous est parvenu. Nous ne connaissons qu'à cette heure, uniquement les points précités joints à notre convocation à cette réunion adressée le 29/06/2018.

Mesdames, Messieurs de la DRH et de la DPE ! le dialogue social dont vous ne cessez de nous rabattre les oreilles avec la municipalité est plus que moribond !

Et franchement ! organiser une réunion en espérant un accord sur des points aussi importants, non approfondis, non discutés au préalable en plein mois de juillet, un vendredi à 11h, la veille des vacances d'été, c'est vraiment nous prendre pour des imbéciles et n'avoir aucune considération à notre égard et pour les personnels que nous représentons.

*Le Syndicat **CGT TAM DPE** ne cautionnera en aucun cas de telles mesures.*

Veillez donc noter que nous refusons en bloc ce protocole d'accord, indigne et réducteur et qui ne va sûrement pas dans l'intérêt du Service Public.

Nous allons d'ores et déjà nous rapprocher auprès des agents et leur faire part de la situation.

Conscient de votre volonté évidente de faire passer en force VOTRE protocole d'accord, nous vous assurons que nous mettrons tout en œuvre pour contrecarrer vos projets de démolition.

A bon entendeur, salut.

*Pour le Syndicat **CGT TAM DPE**
Le Secrétaire Général Richard MATEU".*

CES MESURES SONT TRES GRAVES ET COMPROMETTENT SERIEUSEMENT VOTRE POUVOIR D'ACHAT, VOS PERSPECTIVES DE PROMOTIONS, VOS REPOS, VOTRE STATUT...

SOYEZ EN CONSCIENT !

Quelques exemples les plus immédiats et les plus parlants :

Promotion au choix :

Aujourd'hui, avec un passage en CECAP à l'ancienneté, un Chef d'Equipe Conducteur promouvable à 1 probabilité sur 2 d'être aussitôt nommé.

Demain, avec la promotion au choix, quelles seraient les probabilités ? 1 sur 2 ? 1 sur 5 ? 1 sur 10 ?

Libre retour sur férié :

Aujourd'hui, un agent en roulement assure en moyenne 10 fériés/an ce qui représenterait environ 80 heures en code 402, voire des heures en code 403 pour certains.

Demain, avec la remise en question du libre retour sur fériés, quelle serait la perte annuelle en euros par agents concernés ? 500 € ? 1 000 € ? 2 000€ ?

ET CE N'EST PAS TOUT !

Remise en question du statut "Conducteur tout permis" avec l'embauche sans le transport en commun.

Quelles seraient les conséquences sur vos missions, vos emplois fonctionnels, votre retraite à 57 ans en catégorie active...?

ET COMBIEN D'AUTRES SURPRISES NOUS RESERVENT ILS ENCORE ?

Par le passé vous avez su vous dresser en masse et uni face à de telles attaques !

aujourd'hui, toutes ces attaques ressurgissent, et toutes en même temps

Seulement voilà ! toutes les Organisations Syndicales font bloc et répondent de la même voix en dépit de divergences.

VOTRE SYNDICAT CGT TAM DPE APPELLE L'ENSEMBLE DES AGENTS A VENIR NOMBREUX A NOS PROCHAINES REUNIONS DANS LES GARAGES, AFIN DE DEBATTRE SUR CES MESURES ET DECIDER ENSEMBLE DES SUITES A DONNER

(réunions autorisées en fin de service le matin ; début de service après midi soir et nuit CDA, AT, AEMA)

- ROMAINVILLE le 10 juillet
- AUBERVILLIERS le 17 juillet
- IVRY BRUNESAU le 18 juillet
- IVRY VICTOR HUGO le 25 juillet

NOUS VOUS DISONS "A BIENTOT DANS LES GARAGES"